



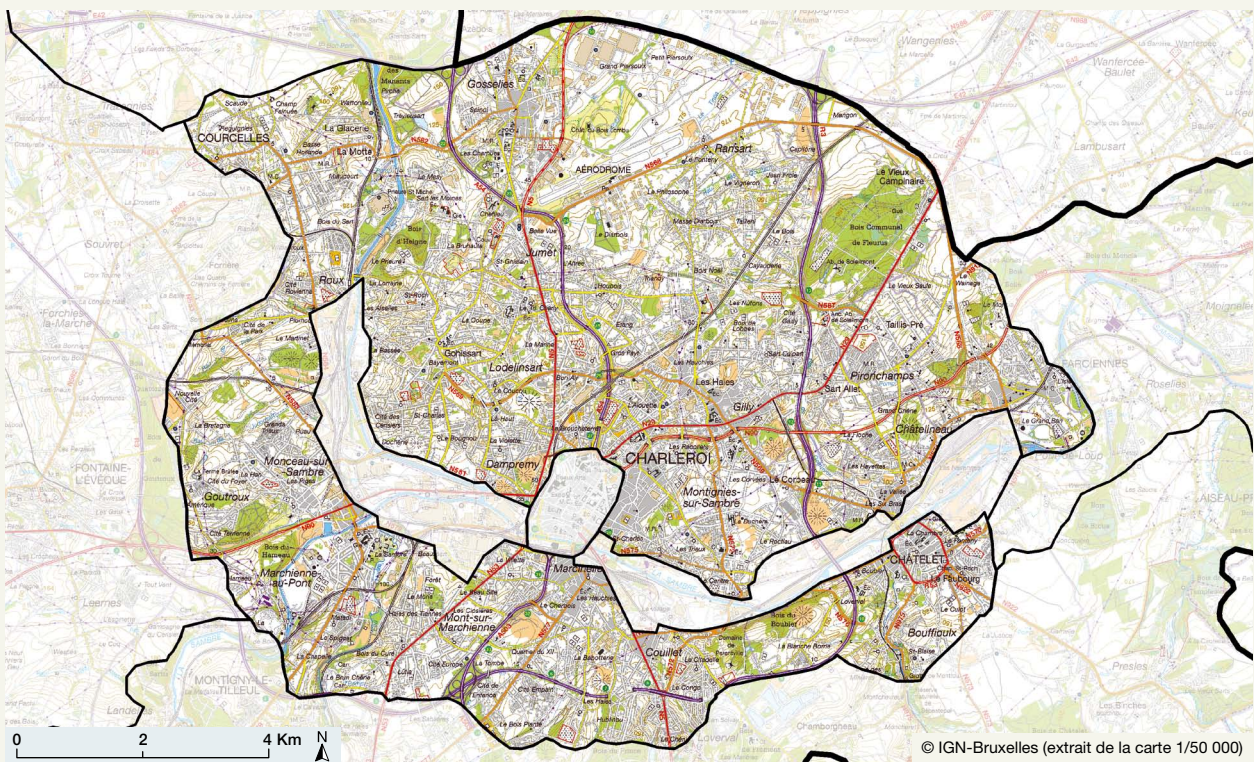
Agglomération carolorégienne



Superficie totale de l'aire (ha)^A	14 044
Superficie agricole (ha)	2 891
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	1 766
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	5 282
Nombre d'habitants^B	238 884

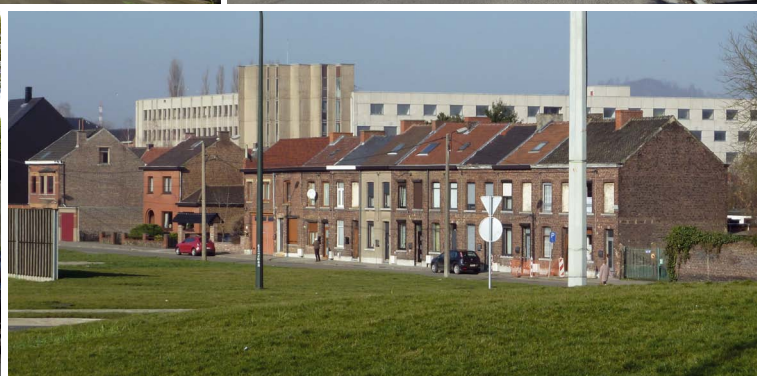
^A Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

^B Estimation sur base des données INS (2008).



© IGN-Bruxelles (extrait de la carte 1/50 000)

L'aire de l'Agglomération carolorégienne couvre les urbanisations denses qui s'étendent autour du centre de Charleroi et s'organisent en un réseau de longues chaussées rectilignes et de rues aux multiples ramifications. De grands immeubles à appartements et des bâtiments publics, commerciaux ou industriels à l'architecture fonctionnelle, des maisons quatre façades, des infrastructures routières diverses et d'autres ouvrages d'art créent de constantes ruptures visuelles avec les alignements de maisons ouvrières et bourgeoises de l'époque industrielle et les vestiges plus anciens, conférant une forte hétérogénéité aux paysages urbains. De nombreuses cités sociales, organisées en quartiers dont les blocs d'habitations se répètent à l'identique, présentent à l'inverse une grande unité. Une multitude de friches industrielles créent des poches de végétation buissonnante et arborée au sein des espaces urbains. D'autres friches ont été réhabilitées en parcs d'activité économique ou commerciale.



L'aire de l'Agglomération carolorégienne est localisée sur les deux **VERSANTS** de la vallée de la Sambre, dans la traversée du synclinal houiller. Elle s'étend, au nord, de part et d'autre de la ligne de crête correspondant à la bordure méridionale du plateau limoneux brabançon, atteinte aux altitudes de 170 à 190 mètres.

La Sambre, dont le cours décrivait plusieurs courbes prononcées avant sa canalisation, a modelé dans les schistes houillers des versants aux pentes prononcées sur ses rives convexes, adoucies sur les rives opposées. Plusieurs affluents, parmi lesquels l'Eau d'Heure et le Piéton dont la vallée est parcourue par le canal Charleroi – Bruxelles, ont incisé les versants et créé de nombreux vallonnements plus ou moins marqués.

Au relief naturel se superposent une multitude de **TER-RILS** de tailles et formes variées. Leurs flancs colonisés par la végétation apportent une composante verte aux paysages des agglomérations au sein desquelles ils s'insèrent. Parmi eux, le terri du Boubier à Châtelet, le plus haut de l'ensemble paysager, culmine à 265 mètres.

Une **URBANISATION CONTINUE**, amorcée avec l'essor industriel du 19^e siècle et correspondant à l'extension exponentielle de la ville-citadelle de Charleroi et d'anciens bourgs et noyaux ruraux, couvre la majeure partie de l'aire. Elle longe plusieurs chaussées rectilignes rayonnant depuis le centre de Charleroi et les anciens bourgs et s'organise entre ces chaussées en un réseau complexe de rues aux multiples ramifications.

Des rangées de maisons ouvrières accolées, aux façades en brique diversement travaillées, parfois cimentées ou peintes, rythment constamment ces enfilades de voiries. Leurs alignements sont complétés d'habitations bourgeoises et de vestiges du passé préindustriel,

nombreux dans les anciens noyaux urbains. Un bâti plus récent mêle de façon souvent peu homogène les gabarits, styles architecturaux, couleurs et mode d'implantation : grands immeubles à appartements, maisons quatre façades, bâtiments publics, commerciaux ou industriels, ouvrages d'art...

De nombreuses cités sociales, organisées en quartiers dont les blocs d'habitations, maisons unifamiliales ou immeubles-tours se répètent à l'identique, étoffent ce maillage urbain.

De vastes **FRICHES INDUSTRIELLES** d'anciens charbonnages, verreries ou industries métallurgiques créent des poches de végétation buissonnante et arborée d'où émerge parfois quelque bâtiment en ruine ou cheminée encore debout. Certaines friches, réhabilitées en parcs d'activité économique ou commerciale, développent au cœur du tissu urbain des bâtiments fonctionnels et des aires de stationnement et d'entreposage. Ce bâti caractérise aussi les grands zonings implantés autour du vaste site ouvert de l'aéroport de Brussels South – Charleroi, à Gosselies, dans la partie nord de l'aire.

Rares au cœur de l'agglomération, les **PARCELLES AGRICOLES** sont plus abondantes en périphérie où le tissu bâti est moins dense. Sur les hauts de versants, les nombreux espaces dégagés permettent d'embrasser du regard de larges pans de la nappe urbaine qui s'étend en contrebas.

Un réseau dense de **VOIES AUTOROUTIÈRES**, dédoublant les anciennes chaussées, fragmente l'agglomération et marque les paysages par ses nombreux ouvrages d'art (viaducs, ponts, talus), panneaux de signalisation et rangées de poteaux d'éclairage.



L'Agglomération carolorégienne s'étend sur les versants de la vallée de la Sambre et de plusieurs de ses affluents. Le haut dégagé des versants, couvert de parcelles agricoles, offre des vues longues sur la nappe urbaine et les nombreux terrils boisés qui en émergent. La vue depuis les hauteurs du versant sud de la vallée de la Sambre, à Châtelet, est particulièrement élargie. De la nappe urbaine se détachent le clocher de l'église de Châtelet (cercle) ainsi que les hauts terrils du Boubier à Couillet (1), le plus élevé de l'ensemble paysager, des Pays-Bas (2) et du n° 7 (3) à Châtelaineau. Un petit massif boisé à l'avant-plan (4) marque la présence d'un terril arasé.



Les hauteurs du versant nord de la Sambre, qui atteignent la bordure du plateau limoneux brabançon, sont couvertes de grandes cultures. A l'arrière-plan se dessinent les terrils (flèches) de Ransart, en contrebas dans la vallée.



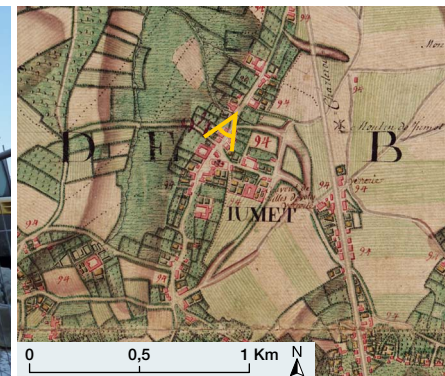
La Sambre et la plupart des cours d'eau présents dans l'aire paysagère, qui ont déterminé le vallonnement du relief, ont été profondément modifiés par l'homme. Ci-dessus, les fonds de vallée de la Sambre et du Piéton sont parcourus par deux voies navigables majeures de Wallonie, la Sambre canalisée d'une part (à gauche, traversée de Marchienne-au-Pont), le canal Charleroi – Bruxelles d'autre part (à droite, à Roux ; à l'arrière-plan apparaît la cheminée d'une verrerie). A Gilly, un petit cours d'eau, qui a disparu sous le bâti (pointillés) après son voûtement, n'est plus perceptible qu'à travers une légère ondulation dans le réseau viaire (ci-contre).



Certains versants très abrupts offrent au sein des zones bâties de lointaines échappées paysagères dans l'axe de rues qui dévalent leur pente.

A gauche, le versant du Piéton à Jumet, avec en fond de vallée la gare de triage de Monceau ; à droite, le versant de la Biesme à Bouffioux (Châtelet), avec en point de mire la silhouette du terril du Boubier.

Le parc du domaine de Parentville à Couillet, propriété de l'Université Libre de Bruxelles, occupe un versant marqué de larges échappées visuelles vers la ville de Charleroi, étagée sur le versant opposé et d'où émerge la tour bleue (1) dans la ville basse, le dôme de la basilique Saint-Christophe et la tour du beffroi (2), ainsi que l'Université du Travail (3) dans la ville haute. La vallée industrielle de la Sambre est repérable par un vaste hangar (4).



Source : carte de Ferraris, Charleroi 81 (1777), Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles.

Englobés dans l'agglomération, les centres des bourgs et noyaux ruraux anciens s'identifient plus ou moins nettement au sein du tissu urbain plus récent. A Châtelet (à gauche), une maison du 17^e siècle est repérable à l'angle de deux rues étroites et sinueuses du centre ancien. L'ancien noyau villageois de Jumet déjà bien visible à la fin du 18^e siècle (au centre, aujourd'hui et, sur la carte de Ferraris, à droite) se distingue notamment par l'église et des bâtisses d'architecture classique. Plusieurs maisons contemporaines de celles-ci ont été récemment démolies et ont laissé la place à un chantier (à droite, sur la photo centrale).



Châtelineau



Marcinelle



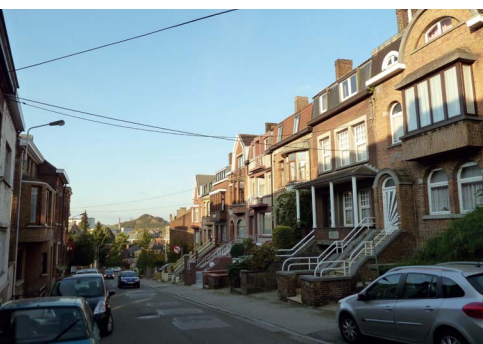
Jumet

Avec l'essor industriel du 19^e siècle, un bâti continu de maisons mitoyennes (parfois très homogènes comme, au centre, à Marcinelle) a été implanté le long des anciennes chaussées qui rayonnent depuis Charleroi ou les anciens bourgs. Entre ces chaussées, de nouvelles voiries ont formé une trame couvrant l'ensemble du territoire.



De nouveaux noyaux urbains et pôles commerciaux sont apparus à l'époque industrielle et se sont développés autour d'une maison communale monumentale (à gauche, Ransart) ou d'une église parfois imposante (à droite, Jumet-Gohissart avec son église néo-romane).

La riche bourgeoisie industrielle s'est fait bâtir à la fin du 19^e siècle de grosses villas au style souvent éclectique. Elles sont ordinairement retirées dans un petit parc arboré (à gauche, à Jumet ; à droite, à Gilly).



Quelques ensembles bâtis datant de l'entre-deux-guerres présentent une grande homogénéité. Certains sont de standing aisé comme les alignements de maisons bourgeoises des années 1920 à Marcinelle et Châtelet (ci-dessus, à gauche et au centre). D'autres ensembles sont de type ouvrier, comme à Farciennes (ci-dessus à droite).

Cette homogénéité caractérise également les nombreuses cités sociales construites après 1945. Les blocs d'habitations aux façades plus sobres de la cité des Grands Trieux à Monceau-sur-Sambre datent de cette période (ci-contre).



Dans la seconde moitié du 20^e siècle, la trame urbaine est agrandie et complétée d'un bâti généralement disparate, où se mêlent de façon peu structurée matériaux, teintes, gabarits et modes d'implantation variés. Il s'en dégage bien souvent des paysages hétérogènes.



A gauche, de hauts immeubles à appartements à Marcinelle, créent une rupture brutale avec les édifices plus anciens, de gabarit inférieur. A droite, un château d'eau, à l'architecture fonctionnelle en béton, écrase par sa forme massive les villas d'un quartier de Jumet (Bayemont).



Un réseau de voies routières rapides, autoroutes et voies nationales à grand gabarit, a dédoublé, à partir des années 1960, celui des anciennes chaussées. Les larges bandes asphaltées, les hauts poteaux d'éclairage et ouvrages d'art en béton s'imposent dans le paysage.

A gauche, une césure est créée dans l'urbanisation par la N90, qui passe dans un tunnel à hauteur des Quatre Bras de Gilly ; au centre, l'arrivée de la N569 à Jumet (Bayemont) ; à droite, le viaduc du R3 enjambe la vallée d'un petit affluent de la Sambre à Couillet.



Charbonnage (Farciennes)



Poêlerie (Jumet)



Centrale électrique (Marchienne-au-Pont)

Une multitude de friches industrielles – anciens charbonnage, verrerie, usine métallurgique, poterie ou centrale électrique – sont disséminées dans l'aire paysagère. Ces espaces enherbés sont colonisés par une végétation pionnière (à gauche) où subsistent souvent quelques ruines (au centre).

Certains sites font l'objet de travaux de réhabilitation des sols pollués avant une nouvelle affectation, généralement en zone d'activité économique (à droite).



Plusieurs sites industriels sont toujours en activité ou accueillent, dans leurs bâtiments préservés, de nouvelles fonctions. A Marchienne-au-Pont (à gauche), les infrastructures récentes d'une aciérie sont installées en bordure de l'Eau d'Heure canalisée. A Gilly (au centre), les bâtiments en brique aux grandes toitures pentues d'une ancienne verrerie ont été affectés à de nouvelles activités industrielles. A Marcinelle (à droite), le site du Bois du Cazier a conservé ses bâtiments et ses châssis à molette. L'ensemble architectural, inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco, accueille les musées de l'industrie et du verre ainsi qu'un mémorial de la catastrophe minière qui a eu lieu en 1956.



De nombreuses zones d'activité économique ou commerciale sont implantées sur d'anciens sites industriels réhabilités. Un zoning (à gauche) occupe l'ancien site du charbonnage du Roton à Farciennes. Le chevalement en béton a été conservé. Le centre commercial « Ville 2 » à Charleroi (à droite) a été aménagé à l'emplacement d'un terzil arasé.



Dans le nord de l'Agglomération carolorégienne, l'aéroport est entouré de grands zonings, développés sur d'anciennes terres agricoles. Ils profitent de la proximité de plusieurs voies autoroutières majeures (à gauche, zoning en construction à Jumet ; à droite, zoning à Gosselies).

Enjeux

- ▶ Le tissu bâti d'origine ouvrière ou sociale est une caractéristique fondamentale du paysage de l'ensemble de la Haine et de la Sambre et constitue un enjeu global (voir pages 278 et 279). Il concerne particulièrement l'aire de l'Agglomération carolorégienne.
- ▶ Si elles constituent une caractéristique propre aux paysages d'urbanisations denses de l'aire, les ruptures visuelles créées par la mixité des gabarits et volumétries du bâti nuisent à l'homogénéité de certains ensembles.
- ▶ Le bâti et les infrastructures hérités des activités industrielles constituent des éléments paysagers majeurs de l'ensemble (voir pages 280 et 281) et, pour la population locale, un important repère identitaire. Dans cette aire, une grande partie de ces édifices sont dégradés par manque d'entretien ou sont détruits lors de la réhabilitation des sites, ce qui entraîne leur disparition progressive.
- ▶ Peu de terrils sont accessibles au public. Cette situation prive l'observateur de vues étendues sur les paysages urbains denses situés aux alentours.

Objectifs paysagers

1. Encadrer l'évolution du tissu bâti d'origine ouvrière ou sociale caractérisant l'ensemble paysager et particulièrement présent au sein de l'aire de l'Agglomération carolorégienne.	GESTION
2. Eviter les ruptures visuelles créées par l'insertion de bâtiments hors gabarit nuisant à l'homogénéité de certains ensembles.	PROTECTION-AMÉNAGEMENT
3. Préserver au sein du paysage la mémoire du passé industriel qui est bien représenté au sein de l'aire de l'Agglomération carolorégienne.	PROTECTION
4. Rendre accessibles au public certains terrils susceptibles d'offrir des vues intéressantes sur les paysages de l'Agglomération carolorégienne.	GESTION-AMÉNAGEMENT

Pistes d'action

- ▶ Voir les enjeux globaux pour les pistes d'action concernant le tissu bâti d'origine ouvrière ou sociale et le bâti et les infrastructures hérités des activités industrielles.
- ▶ Encadrer les choix des gabarits des constructions à implanter à proximité d'ensembles urbanistiques particulièrement homogènes.
- ▶ Sensibiliser les propriétaires de terrils aux possibilités d'aménagements destinés à les rendre accessibles au public.